



Interpellation

Gare 15 : une situation à clarifier

Le 28 mars 2018, le Conseil de ville acceptait « L'échange de terrains entre les parcelles nos 897 et 466 afin de remplacer l'écopoint existant de la rue du Vieux-Château et de permettre le développement d'un projet à l'avenue de la Gare avec une soulte de Fr. 620'550.– en faveur de la commune est accepté ».

Depuis lors :

- l'accès à la parcelle n°466 a été aménagé,
- un nouvel écopoint a été construit,
- une dizaine de places de stationnement ont été mises à disposition de l'EMS Sorne, avec un accès facilité à son bâtiment.

En septembre 2025, nous constatons cependant :

- qu'au registre foncier, le bâtiment « Gare 15 » et sa parcelle n°897 appartiennent encore à la Ville,
- que la parcelle 466 appartient toujours à Dropoly,
- que le bâtiment attenant à « Gare 15 », propriété de Terrain- und Finanzgesellschaft Basel AG, Bâle, voué à la démolition pour laisser place au nouveau projet, vient d'être rénové,
- et que le projet figure encore sur le site internet du promoteur.

Au vu de cette situation, nous demandons au Conseil communal de bien vouloir préciser :

1. Quelle est aujourd'hui la position du Conseil communal relative au projet prévu dans l'arrêté du 28 mars 2018 ?
2. Un arrangement a-t-il été conclu par la commune envers le propriétaire de la parcelle n°466 pour l'acquisition ou la location du terrain actuellement utilisé par la commune ?
3. Quelles sont les conséquences financières, y compris comptables, de la non-réalisation (partielle) de l'arrêté ? Qu'en est-il de la soulte de Fr. 620'550.– prévue en 2018 ?
4. Enfin, quand le Conseil communal prévoit-il de finaliser ce projet ou, le cas échéant, d'y renoncer officiellement ?

Nous remercions le Conseil communal pour ses réponses.

Delémont, le 29 septembre 2025

Pour le groupe socialiste

Maël Bourquard

[Handwritten signatures and initials in blue ink, including names like K. A. Guerin, P.B., MAEHER, 72. Leand, and others.]